



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 2 f  vrier 2016   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

  TAIENT pr  sentes : Mesdames les conseill  res, Diane Martin, Sandra Dicaire et Diane Laviolette.

  TAIENT absents : Madame la conseill  re Denise Larocque ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque et Roger Laurent.

  TAIT   galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des proc  s-verbaux
 - 3.1 S  ance ordinaire du 12 janvier 2016.
4. Gestion financi  re et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
 - 4.2 Adoption des  tats financiers du mois de d  cembre 2015;
 - 4.3 R  glement RM03-2016, relatif au nombre de versements pour le paiement de taxes;
 - 4.4 Adh  sion de la MRC de la Vall  e-de-la-Gatineau   l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
 - 4.5 Repr  sentant   la Corporation des Transports Adapt   et Collectif de Papineau Inc.;
 - 4.6 Demande d'aide financi  re – Association pour personnes handicap  es de Papineau;
 - 4.7 Demande d'une carte de cr  dit commercial «Affaires services» de cartes Desjardins pour la biblioth  que;
 - 4.8 Embauche d'un secr  taire-tr  sorier adjoint.
5. Am  nagement et urbanisme
 - 5.1 Adoption du r  glement RM05-2015 - R  glement modifiant le r  glement de zonage (RM04-2010);
 - 5.2 Congr  s annuel de la COMBEQ 2016.
6. Loisirs et culture
 - 6.1 Demande d'aide financi  re – Club chasse et p  che Val-des-Bois/Bowman;
 - 6.2 Embauche animateur Ressource jeunesse;
 - 6.3 Embauche  quippi  re   la Biblioth  que.
7. S  curit   incendie
 - 7.1 Embauche d'un pompier volontaire;
 - 7.2 Programme d'aide financi  re pour la formation des pompiers volontaires;
 - 7.3 Achat d'une laveuse pour les habits de combats.
8. Correspondance
9. Varia
10. P  riode de questions
11. Fermeture de la s  ance

16-02-33

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-34

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 12 janvier 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-35

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 16-01 DES COMPTES PAYÉS
ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de janvier 2016 dressé par la directrice générale, portant le numéro 16-01 totalisant une somme de **101 745,72 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	42 120,26 \$
- Déboursés par chèque :	23 968,82 \$
- Déboursés par prélèvement :	2 639,55 \$
- Salaires :	33 017,09 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-36

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de décembre 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-37

RÈGLEMENT RM03-2016 RELATIF À L'AUGMENTATION DU NOMBRE
DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT D'UN COMPTE DE TAXES

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule qu'une municipalité peut fixer, par règlement, le nombre de versements égaux que peut faire un propriétaire lors du paiement de son compte de taxes;

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun et dans l'intérêt public d'augmenter le nombre de versements égaux que peut faire un propriétaire lors du paiement de son compte de taxes;

ATTENDU que le présent règlement abroge et remplace tous règlements antérieurs concernant le nombre de versements pour le paiement des taxes;

ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale mentionne que ce règlement a pour objet l'augmentation du nombre de versements à cinq (5) pour le paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE

Il EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QU'un règlement portant le numéro RM03-2016 des règlements municipaux et intitulé, **RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT D'UN COMPTE DE TAXES** soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les échéances pour le paiement des comptes de taxes s'établissent comme suit :

- premier versement sera dû pour le 1^{er} mars;
- deuxième versement, le 1^{er} mai;
- troisième versement, le 1^{er} juillet;
- quatrième versement, le 1^{er} septembre;
- et le cinquième versement, le 1^{er} novembre.

ARTICLE 3

Le compte de taxes devra être égal ou supérieur à 300 \$ pour que l'article précédent s'applique.

ARTICLE 4

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu au présent règlement, seul le montant du versement est exigible.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Roland Montpetit, maire

Anik Morin, sec.-trésorière

Adopté à l'unanimité.

16-02-38

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET LES MUNICIPALITÉS D'AUMOND, BLUE SEA, BOIS-FRANC, BOUCHETTE, CAYAMANT, DÉLÉAGE, DENHOLM, EGAN-SUD, GRACEFIELD, GRAND-REMOUS, MANIWAKI, MESSINES, MONTCERF-LYTTON ET SAINTE-THÉRÈSE DE LA GATINEAU À « L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »

ATTENDU QUE la Municipalité de régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour ;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de Val-des-Bois accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-39

REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC.

ATTENDU QUE la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau Inc. est l'organisme responsable du transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE, par sa quote-part, la Municipalité est membre de la Corporation et en conséquence a le droit de participer à l'assemblée générale annuelle avec droit de parole et de vote;

ATTENDU QUE ladite assemblée générale annuelle aura lieu le 22 mars 2016;

ATTENDU QU'une personne doit être nommée afin de représenter la Municipalité auprès de la Corporation et d'assister à la réunion générale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, madame Diane Martin, représentante de la municipalité de Val-des-Bois auprès de la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau Inc.;

ET QUE les frais de déplacement et de repas de la participante soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-40

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE PAPINEAU

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association pour personnes handicapées de Papineau;

ATTENDU QUE l'organisme offre ses services sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois offre 100,00 \$ à l'Association pour personnes handicapées de Papineau afin de leur venir en aide et de leur permettre de poursuivre leurs implications auprès des personnes handicapées et de leurs familles.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-41

DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT COMMERCIAL « AFFAIRES » SERVICES DE CARTES DESJARDINS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque fait régulièrement des achats de livres, dvds et autres articles pour la bibliothèque;

ATTENDU QU'il serait opportun d'avoir une carte de crédit afin d'effectuer des achats qui ne peuvent être portés à un compte;

ATTENDU QUE la Municipalité désire avoir une limite de crédit maximum de 500,00 \$;

ATTENDU QUE la détentrice de la carte sera, madame Shirley Raymond, responsable de la bibliothèque;

ATTENDU QUE ce conseil désire obtenir une carte de crédit commercial « Affaires » de Visa Desjardins;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter à SERVICES DE CARTES DESJARDINS une demande de carte de crédit commercial « Affaires » au nom de la municipalité de Val-des-Bois et à l'usage de madame Shirley Raymond;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-42

EMBAUCHE D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

ATTENDU la résolution 16-01-14 nommant un comité d'embauche pour le poste de secrétaire-trésorier adjoint;

ATTENDU QUE le comité a reçu 13 dépôts de candidatures dont 6 candidats ont écrit un examen de compétence et 5 candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Claude Sarrazin qui a réussi chaque étape du processus de sélection et qui s'est démarqué lors de l'entrevue;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à embaucher monsieur Claude Sarrazin dès maintenant au titre de secrétaire-trésorier adjoint aux conditions décrites au contrat d'embauche.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-43

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM05-2015
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement de zonage portant le numéro RM04-2010 entré en vigueur le 7 décembre 2010;

ATTENDU QUE monsieur Jules Charbonneau, propriétaire du Camping du Domaine, désire annexer deux terrains à son camping et demande par conséquent à la Municipalité de modifier son règlement de zonage afin de les inclure à la zone CAM-105;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 6 octobre 2015;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 janvier 2016, 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 595, route 309, Val-des-Bois;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été suggérée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois, modifie son règlement de zonage numéro RM04-2010 de la façon suivante :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Vise à modifier la zone CAM-105 pour agrandir sa superficie vers le Nord en annexant deux parcelles de RES-C-132;

ARTICLE 3

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement RM04-2010 est modifié de la façon suivante pour la zone CAM-105 :

Avant modifications



Après modifications



ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Roland Montpetit, Maire

Anik Morin, Sec.-trésorière

Premier projet de règlement le 6 octobre 2015
Second projet de règlement le 12 janvier 2016
Avis de motion donné le 12 janvier 2016
Adopté le 2 février 2016
Affiché le 3 février 2016

16-02-44

CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ 2016

ATTENDU le congrès de la COMBEQ qui se tiendra à Rivière-du-Loup les 28, 29 et 30 avril 2016;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 550,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 550,00 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription de l'inspectrice en bâtiments et en environnement au congrès 2016 de la COMBEQ;

ET QUE les frais de repas, déplacement et hébergement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-45

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB CHASSE ET PÊCHE VAL-DES-BOIS/BOWMAN

ATTENDU QUE la demande d'aide financière reçut du Club chasse et pêche de Val-des-Bois/Bowman;

ATTENDU QUE la demande concerne l'ensemencement de truites mouchetées au Lac Vert;

ATTENDU la soumission de la pisciculture de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de 1 000,00 \$ de truites mouchetées de la pisciculture de Val-des-Bois pour le Club chasse et pêche Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-46

EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU la résolution 16-01-22 nommant un comité d'embauche pour le poste d'animateur à la Ressource jeunesse;

ATTENDU QUE le comité a reçu 1 seul dépôt de candidature et que le candidat a été rencontré en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche temporaire de monsieur Maxime Brière en remplacement d'un congé de maternité, et ce jusqu'au 30 juin 2016 :

ATTENDU QUE le taux de rémunération sera le même que l'animatrice présentement en congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à embaucher monsieur Maxime Brière dès maintenant au titre d'animateur à la Ressource jeunesse.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-47

EMBAUCHE D'UNE ÉQUIPIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU la résolution 16-01-23 nommant un comité d'embauche pour le poste d'équipière à la Bibliothèque;

ATTENDU QUE le comité a reçu 5 dépôts de candidatures et a rencontré en entrevue 4 candidats;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Valérie St-Laurent Plouffe au poste d'équipière responsable de l'animation;

ATTENDU QUE le taux de rémunération sera celui établi pour les équipières à la bibliothèque majorée de 1,00 \$ de l'heure pour ses responsabilités en animation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à embaucher madame Valérie St-Laurent Plouffe dès maintenant au titre d'équipière responsable de l'animation à la Bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-48

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de Monsieur Jean Laniel, résidant de la municipalité de Val-des-Bois, à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE monsieur Jean Laniel soit embauché à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité

16-02-49

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES – DEMANDES 2016**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois prévoit la formation de 2 pompiers au programme de formation Pompier 1, 6 pompiers au programme de formation en sauvetage nautique et de 2 pompiers au programme d'officier non urbain, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

16-02-50

ACHAT D'UNE LAVEUSE POUR HABITS DE COMBAT

ATTENDU QUE les habits de combats des pompiers volontaires doivent être nettoyés chaque fois qu'ils sont contaminés par les produits inflammables;

ATTENDU QUE le nettoyage des habits de combats est une question de sécurité pour les pompiers volontaires;

ATTENDU QUE le coût pour le nettoyage et le transport d'un habit de combat s'élève à près de 70,00 \$ et l'habit n'est pas disponible pour 5 jours consécutifs;

ATTENDU QU'un incendie récent a contaminé 8 habits de combats et que le coût immédiat du nettoyage est de 560,00 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 soumissions pour l'achat d'une laveuse pour les habits de combats;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse de Home Hardware au coût de 799.99 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le directeur incendie à procéder à l'achat d'une laveuse de marque Maytag à chargement vertical de Home Hardware au coût de 799.99 \$ plus taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

16-02-52

LEVÉE DE LA SÉANCE (20h00)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

BROUILLON